



Si vous décidez que vos animaux se porteront mieux sans leurs cornes, il est préférable de les écorner à un jeune âge.

Écornage des chevreaux

Les cornes constituent un élément important permettant à la chèvre de se défendre contre ses prédateurs et jouent dans le maintien du statut social. De plus, elles constituent des « poignées » fort pratiques pour les éleveurs au moment des manipulations.

S'il est vrai que de nombreuses espèces ont fait l'objet d'une sélection relative à l'absence naturelle de cornes, cette sélection ne semble pas possible avec les caprins. En effet, la reproduction de deux individus chez qui les cornes sont naturellement absentes produit un pourcentage élevé d'individus hermaphrodites (qui ont à la fois des tissus testiculaires et ovariens).

La question à savoir s'il faut décorner les chèvres de boucherie, en particulier les chèvres Boer, fait l'objet de nombreux débats. La réponse, quant à elle, dépend surtout des préférences personnelles de chaque éleveur. En Afrique du Sud, les éleveurs de chèvres Boer n'écornent pas leurs chèvres pour des raisons de survie des animaux dans les velds et pour des considérations pratiques en ce qui a trait à la manipulation des animaux. La forme et l'emplacement des cornes sont des critères importants dans la

carte de pointage utilisée pendant les expositions.

Au Canada, il existe d'autres facteurs dont il faut tenir compte. De nombreux élevages de

chèvres de boucherie sont entourés de clôtures ou de grillages. Cela dit, ce type de clôture ne convient pas aux chèvres à cornes. En effet, les chèvres ont tendance à lorgner le pâturage de l'autre côté de la clôture et finissent par passer la tête à travers la clôture pour goûter à l'herbe du voisin! Les chèvres à cornes auront alors besoin d'aide pour dégager leur tête de la clôture. L'installation de quelques fils électriques à même le grillage permet d'atténuer considérablement ce problème.

L'élevage en commun d'animaux à corne et d'animaux décornés peut également poser problème puisque les individus à cornes ont un avantage certain quand vient le temps de se battre pour établir leur position sociale au sein du troupeau.

Si vous décidez que vos animaux se porteront mieux sans leurs cornes, il est préférable de les décorner à un jeune âge. Les chevreaux mâles peuvent être décornés dès l'âge de 4 à 7 jours. Quant aux femelles, leurs cornes se développent moins rapidement et peuvent être laissées jusqu'à l'âge de 21 jours. Plus les chevreaux sont vieux et plus les bourgeons de leurs cornes sont développés, plus il y a de chances que des rudiments de cornes (repousse partielle, souvent difforme, de tissus des cornes) repousseront après l'opération.

Nous suggérons de consulter un vétérinaire pour plus de renseignements (ou une démonstration) sur les techniques d'écornage.



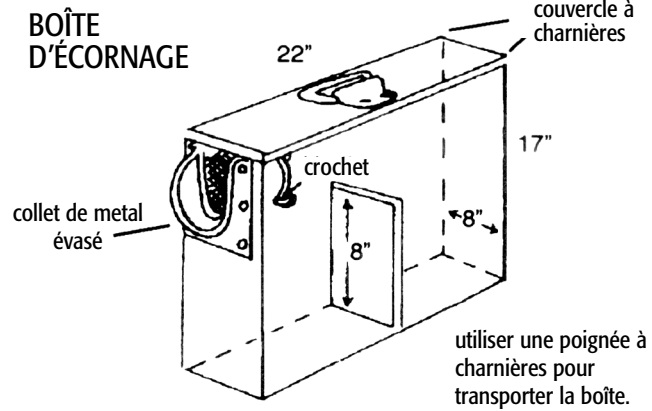
TECHNIQUE DE BASE

Un déorneur très chaud et une bonne contention de l'animal sont essentiels à la réussite de l'opération d'écorne. Il existe de nombreuses marques de déorneurs électriques; le Rhinehart X50 étant un choix assez populaire. Certains modèles sont équipés d'un long cordon et ne nécessitent donc pas l'utilisation d'une rallonge électrique. Les rallonges électriques peuvent faire en sorte que le fer prenne plus de temps à atteindre la température nécessaire et en réduire la température maximale.

Il y a plusieurs façons de saisir le chevreau pour l'immobiliser. Il existe par ailleurs des stalles prévues aux fins d'écorne disponibles par l'entremise des fournisseurs d'équipements destinés aux élevages caprins; vous pouvez tout aussi bien en fabriquer un vous-même. Il faut porter des gants de cuir pendant toute l'opération puisque le déorneur sera très chaud et que vous devrez le saisir près du fer.

Commencez par brancher le déorneur puis, pendant que le fer chauffe, coupez le poil près des bourgeons de corne sur le dessus de la tête du chevreau à l'aide de ciseaux et d'une petite tondeuse de coiffeur. Cette opération permet de mieux voir les bourgeons au moment de l'écorne et de ne pas brûler le poil. Tout juste avant de procéder à l'écorne, vérifiez la température de l'appareil en faisant un essai sur un petit morceau de bois. Si le déorneur ne brûle pas le bois au contact, laissez-le chauffer encore.

Vous êtes prêt à procéder lorsque le déorneur est suffisamment chaud et que le chevreau est bien immobilisé. En maintenant les oreilles de l'animal à l'écart, fixez le déorneur fermement sur le bourgeon. Faites-



le pivoter pour vous assurer de bien tenir tout le bourgeon et maintenez-le en place pendant dix secondes. (Ces dix secondes vous paraîtront durer une éternité parce que le chevreau sera en train de crier et de se débattre pendant toute l'opération.) Il est conseillé d'avoir une montre ou une horloge avec une trotteuse à l'œil de manière à ne pas être tenté de lâcher prise avant que les dix secondes soient écoulées!

Retirez ensuite le déorneur. À l'aide d'une pince à corne ou d'un couteau tout usage, coupez la corne au centre de la brûlure en forme d'anneau. Utilisez ensuite le fût du déorneur que vous faites rouler sur la plaie pour cautériser la partie centrale de la brûlure. Ne laissez pas le fer sur une partie de la plaie pour plus de dix secondes à la fois. Si la plaie prend une coloration cuivrée, c'est signe que la brûlure a été réalisée adéquatement.

Répétez l'opération sur l'autre corne. Une fois que les deux cornes ont été enlevées, appliquez un protège-plaie en aérosol afin de désinfecter la plaie et de chasser les mouches. Il faut répéter cette opération si la plaie semble humide ou suintante ou si les mouches sont attirées par la plaie.

L'écorne est une tâche désagréable, mais nécessaire si vous voulez des chèvres sans cornes.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes à l'importance de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'association canadienne de la chèvre de boucherie et non pas nécessairement celles d'AAC. / Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) is pleased to participate in the production of this publication. AAFC is committed to working with our industry partners to increase public awareness of the importance of the agriculture and agri-food industry to Canada. Opinions expressed in this document are those of the Canadian Meat Goat Association and not necessarily AAFC's.